

Pour la Sabam, les géants du Net font acte de "piraterie"

■ La société belge veut que les lois sur le droit d'auteur soit en phase avec l'évolution technologique.

Principale société de droits d'auteurs en Belgique, la Sabam reflète non seulement la vitalité culturelle du pays, mais aussi l'activité économique. Sur l'exercice 2017, tant le chiffre d'affaires que le montant réparti aux coopérateurs sont en augmentation, le nombre d'ayants droit étant lui aussi en hausse. Ils sont ainsi près de 14 000 (+6,7 %) auteurs, réalisateurs, scénaristes, compositeurs, auteurs-compositeurs à percevoir des droits.

Si la Sabam est un bon baromètre économique, c'est parce qu'elle négocie ces droits avec l'Horeca, les radios et télévisions, les télédiffuseurs, les fournisseurs de contenu en ligne, les organisateurs de concerts et de festivals. En 2017, la société a perçu 163 millions d'euros, soit 5 % d'augmentation. "C'est beaucoup, mais ce n'est pas structurel, nuance Carine Libert, la nouvelle directrice générale. C'est dû à l'accord conclu avec SBS", société récemment rachetée par Telenet, qui diffuse les chaînes commerciales Vier, Vijf et Zes, avec laquelle la Sabam était en conflit depuis 2009. Un rattrapage donc.

Droits en ligne encore limités

Suivant la courbe ascendante de l'écoute de musique et de la vision de films et séries en continu (le "streaming"), les perceptions Internet ont augmenté de 34 %, ce qui peut paraître beaucoup, "mais le montant des droits en ligne est limité", explique la nouvelle directrice. D'une part, "les grands acteurs comme Universal ou Warner ont commencé à retirer la gestion de leur répertoire en ligne de sociétés comme la Sabam ou la Sacem" (l'équivalent français). D'autre part, parce que toutes les sociétés de droits d'auteur comme Sabam et Sacem donnent des licences d'exploitation en ligne pour le monde entier. Mais, face à la Sacem, "on a un petit répertoire sur un petit marché" qui pèse donc bien moins lourd proportionnellement.

Il ne faut d'ailleurs pas se faire d'illusion : "La Belgique est à la traîne en matière de streaming, relève

Olivier Maeterlinck, directeur de la communication. *Nous sommes sept fois plus petits que les Pays-Bas, quatorze fois plus petits que la Suède.* Il y a une certaine logique, la Suède étant le pays d'origine des plateformes d'écoute à la demande Spotify et Tidal. Or, Spotify n'a pas de portail belge et "le degré de pénétration du smartphone est moindre en Belgique qu'en France", par exemple.

Les organisateurs de festival contre-attaquent

Du côté des concerts, pas mal de grabuge en revanche. On répertorie 24 500 concerts et 725 festivals en Belgique en 2017, ce qui est plus qu'honorable. Voulant s'aligner sur les pays voisins, la Sabam a décidé d'une augmentation de ses tarifs de 6 % à partir du 1^{er} janvier 2017, mais tous les organisateurs ne l'entendent pas de cette oreille. "Nous sommes assignés en justice par pas mal d'organisateur de festival estimant les tarifs excessifs, dit Carine Libert, qui a dirigé les services juridiques de la Sabam. Nous sommes encore en négociations avec le secteur sur une proposition intermédiaire."

Vue depuis la perception de droits d'auteur, la situation de l'Horeca belge n'est pas brillante. "Le nombre de contrats et de clients est en baisse, selon Carine Libert. L'Horeca est un secteur qui fluctue énormément, ce qui fait que les droits liés à l'exploitation fluctuent avec l'activité du pays."

Sabam contre Facebook, YouTube...

Cela étant, l'Horeca est un marché mature, contrairement à certaines plateformes de diffusion en ligne comme Facebook, YouTube, qui ne s'estiment pas responsables du son ou des images que leurs utilisateurs mettent en ligne. Or, ces acteurs se servent du succès des clips pour attirer des annonceurs publicitaires. "Le problème, c'est le transfert de valeur, note Olivier Maeterlinck. La valeur générée par la musique et autres œuvres n'est pas partagée de façon équitable entre ceux qui les ont produites et ceux qui les diffusent sur Internet." Pour lui, "les plateformes remet-

tent en question le principe du droit d'auteur en tant que tel. C'est une forme de piraterie."

Pour contourner les droits d'auteurs, ces réseaux s'appuient sur une législation européenne de 1999, en passe d'être modifiée. "Axelle Red s'est un jour rendue à Strasbourg pour défendre les droits d'auteur adaptés au numérique, remarque Carine Libert, elle y est retournée presque 20 ans plus tard pour plaider la même cause."

Les télédiffuseurs bientôt recadrés

L'adaptation des législations régissant le droit d'auteur à la numérisation et aux nouvelles technologies, c'est aussi l'enjeu du conflit entre les sociétés comme la Sabam et les diffuseurs de télévision numérique par câble comme Proximus, Voo, Telenet. Ces derniers, estimant que les diffuseurs injectent directement leur signal, via le câble, vers les consommateurs, ne se considèrent que comme transporteurs, non assujettis au droit d'auteur. "Sauf que le consommateur paie son abonnement au diffuseur, y compris des droits d'auteur que ce dernier ne veut pas rétrocéder à la Sabam", réagit Olivier Maeterlinck. Le gouvernement fédéral, en la personne de Kris Peeters, a rédigé un avant-projet de loi afin que les diffuseurs ne puissent plus se réfugier derrière un seul rôle technique.

Dominique Simonet